



# CLUB DES CYCLO EYBENS POISAT



## REGLEMENT DE LA RANDONNÉE DU BALCON DE BELLEDONNE

La RBB est une randonnée cycliste organisée par le Club des Cyclos Eybens Poisat inscrite au calendrier de la Fédération Française de Vélo (FFVélo).

Cette randonnée est ouverte à tous les cyclistes, licenciés ou non.

**Les mineurs** : doivent être accompagnés par un adulte responsable ou être en possession d'une autorisation parentale, l'autorisation parentale devra être signée par les deux parents et devra comporter le numéro de téléphone des parents. Dans le cas où l'une de ces informations ne figurent pas sur le document le club refusera la participation à la randonnée.

### Lieu et Horaires :

**Départ** : Maison de la vie Associative et Citoyenne 8 Rue du Château - 38320 Eybens

De : **7h00 à 8h00 pour le 116 km route**

**7h00 à 9h00 pour le 92 km route**

**7h30 à 9h00 pour le 80 km route**

**8h00 à 9h30 pour le 40 Km & et les parcours VTT**

**Arrivée** : Maison de la vie Associative et Citoyenne 8 Rue du Château - 38320 Eybens

**Fermeture du contrôle d'arrivée : 15 h 00**

A l'inscription, une fiche d'engagement et une feuille de route et de contrôle est remise à chaque participant.<sup>[L1]</sup><sub>[SEP]</sub>

Chaque participant effectue la randonnée sous sa responsabilité personnelle et reconnaît avoir pris connaissance des parcours affichés au départ (distance et dénivelé) et déclare avoir choisi celui sur lequel il va s'engager en toute connaissance de cause et en fonction de ses capacités physiques.

**Le code de la route doit être respecté en toutes circonstances.**

Le **VAE** (vélo à assistance électrique) **est autorisé sous réserve de conformité à la directive européenne 2004/24/CE du 18 mars 2002 et tel que défini au Code de la route par l'article R 311-1** (extrait) : le VEA est un « cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler. »

Chaque participant s'engage à suivre le parcours choisi, à respecter l'environnement et à porter secours à autrui.

Le port du casque est vivement recommandé sur les parcours routiers mais **obligatoire pour les mineurs et les vététistes.**

Cette randonnée n'est pas une compétition et ne fera l'objet d'aucun classement.<sup>[L1]</sup><sub>[SEP]</sub>

La responsabilité du "Club des Cyclos Eybens Poisat" ne pourra être engagée ni en cas d'accident ni en cas de détérioration, de vol de matériel ou d'équipement personnel pendant la manifestation.

### **Numéros de téléphone en cas d'accident :**

En cas d'accident grave appeler le 15 (SAMU) ou le 18 (Pompiers) et prévenir l'organisateur.